

26 juillet 2021

## Commissions administratives

### Le Conseil d'Etat veut au moins 36% de femmes

**Pour la législature 2022-2025, le Conseil d'Etat veut renforcer la place des femmes dans les commissions administratives. Il a fixé l'objectif d'une moyenne d'au moins 36% de femmes dans ces commissions alors que le cap du tiers avait été franchi pour la première fois lors de la période précédente. Enjeu : que les commissions reflètent la diversité sociale de manière équitable et qu'elles bénéficient d'expériences variées.**

#### Les commissions administratives

Les commissions administratives sont des organes prévus par la législation, dont le rôle est de conseiller et d'aider l'Etat à prendre des décisions dans des domaines spécifiques. Elles sont renouvelées après chaque élection cantonale, pour une période administrative de quatre ans. En 2018, c'est dans les commissions relevant du domaine social (45.8%), de la santé (38.4%) ou de l'éducation (35%) que les femmes ont été le plus nombreuses. A l'inverse, dans celles liées à l'agriculture (14%), à la sécurité publique (16%) ainsi qu'à l'environnement et aux travaux publics (22%), elles ont continué à être peu représentées. Entre les deux, une progression s'est amorcée dans les commissions liées à la culture, à l'art et au sport (31.9%), ainsi que dans celles traitant du travail et de l'emploi (29.4%), des finances (29%) et de la chasse et de la pêche (34.7%). Depuis 1993, la progression de la part des femmes dans les commissions est continue, avec une accélération à partir de 2011.

#### Nouvel objectif – stratégie identique

Le Conseil d'Etat a clairement réaffirmé sa volonté d'augmenter la représentation féminine au sein des commissions pour la période administrative 2022-2025. Il fixe l'objectif d'une représentation féminine minimale moyenne de 36%, afin que les commissions reflètent la réalité sociale de manière équitable et qu'elles puissent bénéficier d'expériences variées.

La stratégie mise en place en 2011 puis reconduite en 2014 et 2017 ayant porté ses fruits, elle demeure inchangée : les services de l'administration sont encouragés à chercher activement des femmes. Pour chaque poste à renouveler, le préavis de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) est requis. Il se base sur le pourcentage de femmes, les démarches effectuées pour en trouver et les explications avancées en cas de participation féminine insuffisante. Parallèlement, l'OCEF est à disposition des services pour proposer des femmes, ce qu'il peut faire dans la grande majorité des domaines concernés.

Les femmes intéressées à siéger dans une commission peuvent s'inscrire sur la liste à disposition sur [www.egalite-vs.ch/commissionsinscription](http://www.egalite-vs.ch/commissionsinscription).

#### Personnes de contact

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 328 67 40

**Isabelle Darbellay Métrailler**, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20